

# SCOT

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



PROGRAMME  
D'ACTIONS  
DU SCOT

4

1<sup>ère</sup> Révision :  
document approuvé  
le 26 janvier 2026

pays  
SUD  
TOULOUSAIN



# PRÉCISIONS

## Principes du Programme d'Actions

Le programme d'actions prévoit d'accompagner la mise en œuvre du SCoT et de faciliter l'atteinte des objectifs par la proposition d'actions qui pourront être réalisées avec l'appui de partenaires. Les actions proposées sont en cohérence avec le Projet d'Aménagement Stratégique et avec le Document d'orientations et d'Objectifs. Les actions sont traduites sous forme de fiche action.

Le programme d'actions est introduit par l'Article L141-19 du Code de l'Urbanisme :

*« Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre. Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun. Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'État et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ».*

**Ce programme est volontaire et n'a pas de valeur réglementaire. Il marque une ambition politique portée par les élus, de mettre en œuvre les objectifs du SCoT.**

**Ce programme peut évoluer dans le temps. Le SCoT du Pays Sud Toulousain pourra modifier, ajouter ou ne pas se saisir des actions du programme en fonction de la conjoncture, de celle de ses partenaires, des temporalités et des opportunités qui s'offrent à lui.**

## Bénéfices du Programme d'Actions

Le programme d'actions vise à mettre en place des actions d'accompagnement des communes pour l'atteinte de ses objectifs au travers d'un dialogue entre communes, partenaires associés, acteurs et SCoT. Il vise à la mise en œuvre d'actions opérationnelles, de sensibilisation, d'analyse du territoire que les équipes municipales pourront se saisir pour alimenter leur politique locale. Il permet une meilleure coordination avec les autres documents de planification du territoire, notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial.

## Thématiques

Volontairement synthétique, le programme d'actions se structure autour des orientations principales identifiées dans le SCoT :

- La préservation des ressources naturelles et patrimoniales et l'atteinte de l'objectif ZAN
- L'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des habitants
- La préservation de l'agriculture, les activités économiques, commerciales et logistiques, l'accompagnement de la transition énergétique
- De manière générale : La mise en œuvre du SCoT sur les 99 communes et 3 EPCI du territoire

## Évaluation

Le programme d'actions ne fait pas l'objet d'une évaluation supplémentaire.

## Comment lire les fiches actions

- Objectif général du SCoT :** Sont rappelés ici de manière non exhaustive les principaux objectifs du PAS et du D00 au service desquels l'action s'inscrit.
- Objectifs des actions :** Présentation synthétique de l'action.
- Exemples :** Déclinaisons possibles de l'action, non exhaustive.
- Partenaires potentiels :** Non exhaustif car ils sont susceptibles d'évoluer selon les opportunités.
- Documents cadres de référence :** Lien avec les documents de rang supérieur et de référence.
- Calendrier de réalisation :** à court/ moyen/ long terme, permet de prioriser la réalisation des actions et de donner une idée du calendrier de réalisation.
- Indicateur du SCoT renforcé par l'action :** Sont rappelés ici de manière non exhaustive les indicateurs d'évaluation et de suivi du SCoT en lien avec les actions concernées.

## Sommaire des actions

D00	Thématisques selon les objectifs du D00	Les objectifs des actions
AXE 1 1.1 Préserver et améliorer le cycle de l'eau	Préserver et sécuriser la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Accompagner et valoriser les projets en faveur d'une meilleure gestion du cycle de l'eau et adaptés au changement climatique</li> <li>1.2 Participation et suivi des SAGE et autres documents cadres</li> </ul>
1.2.1 Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité 1.2.2 Préserver et renforcer les corridors écologiques pour favoriser la circulation des espèces 1.3.5 Rétablir et préserver la continuité écologique des sols	Préserver et protéger les réservoirs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.3 Améliorer les connaissances et accompagner la préservation de la biodiversité</li> <li>1.4 Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des sols</li> <li>1.5 Construire une stratégie d'amélioration des connaissances en partenariat avec des scientifiques</li> </ul>
1.3.1 Décliner les objectifs de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols 1.3.2 S'appuyer sur un aménagement urbain sobre en foncier pour réorienter le modèle actuel, notamment par le réinvestissement des espaces artificialisés	Consommation d'ENAF et artificialisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>1.6 Accompagner les communes dans la réalisation de leur rapport triennal sur l'artificialisation</li> <li>1.7 Mettre en place un suivi de la consommation et de l'artificialisation des sols</li> <li>1.8 Améliorer la connaissance sur l'artificialisation des sols</li> </ul>
AXE 2 2.1 Encourager un urbanisme favorable à la santé en s'appuyant sur la nature 2.1.1 Valoriser la nature et agir sur le climat 2.3.4 Tendre vers une meilleure répartition des services	Améliorer la qualité de vie en intégrant les nouveaux enjeux (densité, dérèglement climatique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 Adapter les formes urbaines pour un cadre de vie de qualité et tendre vers une sobriété foncière</li> <li>2.2 Mener un travail avec les communes, partenaires et les habitants sur l'aménagement du territoire favorable à la qualité de vie et à la santé</li> <li>2.3 Mieux connaître les besoins des habitants afin de mieux y répondre</li> <li>2.4 En lien avec les PLH des EPCI, accompagner la production de logements en adéquation avec les besoins de la population (vieillissement, desserrement des ménages...)</li> </ul>
2.4.1 Articuler la mobilité avec les espaces de vie du territoire 2.4.2 Développer les réseaux de transports collectifs et alternatifs 2.4.4 Promouvoir les mobilités douces pour les déplacements du quotidien et de loisirs, par une politique volontariste	Développer les mobilités durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>2.5 Développer un maillage des mobilités douces et durables</li> <li>2.6 Travailler sur le foncier nécessaire aux projets d'accueil de transports structurants et aux projets de logistique</li> </ul>

D00	Thématiques selon les objectifs du D00	Les objectifs des actions
<b>AXE 3</b>		
3.1.1 Favoriser une agriculture vivante, nourricière et diversifiée en favorisant les modes alternatifs du foncier agricole  3.1.2 Améliorer et renforcer les circuits courts de proximité	<b>Agriculture durable et autonomie alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.1 Améliorer les connaissances sur les exploitations et les enjeux locaux</li> <li>• 3.2 Communiquer sur les outils alternatifs de maîtrise du foncier agricole</li> <li>• 3.3 Favoriser le développement de projets alimentaires de territoire (PAT)</li> </ul>
3.2.1 Développer l'économie verte et inclusive, le tourisme et les filières non délocalisables afin d'atteindre un rapport d'1 emploi pour 1,5 actifs à l'horizon 2045  3.2.3 Préserver le tissu économique existant, en encourageant les secteurs économiques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental et les accompagner vers l'exemplarité, la mutation et l'évolution des activités	<b>Développer l'emploi sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.4 Agir sur la maîtrise du foncier économique</li> <li>• 3.5 Accompagner la densification des activités</li> <li>• 3.6 Mieux connaître le maillage des emplois et services afin de mieux les développer</li> </ul>
1.2.3 Réduire la pollution lumineuse et engager une réflexion sur la préservation de la biodiversité nocturne  3.3.2 Renforcer ses capacités et diversités de production d'énergies renouvelables en considérant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.	<b>Tendre vers un territoire à énergie positive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.7 Accompagner les communes dans le suivi des projets d'énergie renouvelable</li> <li>• 3.8 Communiquer et sensibiliser à la rénovation énergétique</li> </ul>
<b>Axe 4</b>		
Mise en oeuvre du SCoT	<b>Accompagnement des communes pour la mise en oeuvre du SCoT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.1 Outil de communication pour la mise en oeuvre du SCoT</li> <li>• 4.2 Accompagner les collectivités et les porteurs de projets</li> <li>• 4.3 Mettre en place un outil de suivi des objectifs du SCoT</li> </ul>
	<b>Suivi des indicateurs de mise en oeuvre du SCoT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.4 Suivi des indicateurs de mise en oeuvre du SCoT</li> </ul>
	<b>Dialogue avec les territoires voisins et autres partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.5 Poursuivre le dialogue avec les territoires voisins et autres partenaires structurants</li> </ul>

# Préserver et sécuriser la ressource en eau

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Préserver et sécuriser la ressource en eau  
DOO : 1.1 Préserver et améliorer le cycle de l'eau

### Objectif de l'action 1.1 : Accompagner et valoriser les projets en faveur d'une meilleure gestion du cycle de l'eau et adaptés au changement climatique

<b>Exemple :</b>	<b>Participation aux projets et événements en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et adaptation au dérèglement climatique</b>  <b>Animation d'événements</b>  <b>Accompagner la sensibilisation des acteurs de l'aménagement (élus, agriculteurs, aménageurs, ...) au risque du ruissellement</b>  <b>Poursuivre la généralisation de l'infiltration à la source et la désimperméabilisation dans les secteurs en tension hydrique ou exposés au ruissellement</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Agence de l'eau, Conseil Départemental, établissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens, commissions locales de l'eau, syndicats des eaux, EPCI, communes, etc. Pays Sud Toulousain dont PCAET
<b>Documents cadres de références :</b>	PCAET - SDAGE - SAGE
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Part des communes couvertes par un schéma directeur (assainissement, pluvial...)

### Objectif de l'action 1.2 : Participation et suivi des SAGE et autres documents cadres

<b>Exemple :</b>	<b>Entretenir un cadre d'échanges annuel avec les Commissions locales de l'eau des SAGE pour capitaliser les retours d'expérience et assurer la cohérence interterritoriale</b>  <b>Suivi de l'étude sur l'évaluation économique des services rendus par les zones humides</b>  <b>Participation aux différentes réunions</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Agence de l'eau, établissement Public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens, commissions locales de l'eau, syndicats des eaux, Conseil Départemental, EPCI, communes, etc. Pays Sud Toulousain dont PCAET
<b>Documents cadres de références :</b>	PCAET - SAGE
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-

# Préserver et protéger les réservoirs de biodiversité

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Préserver et favoriser la biodiversité par le déploiement des espaces de circulation des espèces

Protéger et favoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), leviers majeurs pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants

D00 : 1.2.1 Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité

1.2.2 Préserver et renforcer les corridors écologiques pour favoriser la circulation des espèces

1.3.5 Rétablir et préserver la continuité écologique des sols

### Objectif de l'action 1.3 : Améliorer les connaissances et accompagner la préservation de la biodiversité

<b>Exemple :</b>	<b>Identifier des sites à enjeux et interroger la conservation et leurs fonctionnalités écologiques</b>  <b>Améliorer les connaissances sur la Trame Verte et Bleue</b>  <b>Mener une réflexion sur le fonctionnement des puits de carbone</b>  <b>Accompagner le développement des ABC(i)</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, gestionnaires des sites (CEN, OFB, syndicats de rivière, etc.), Région (PEP-Bioclia, etc.), Conservatoire botanique national, BRGM, établissements publics porteurs de SCOT
<b>Documents cadres de références :</b>	SRCE - SRADDET - PCAET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Part des espaces de réservoirs et de continuités écologiques identifiées dans les PLU Nombre d'inventaires naturalistes réalisés - Nombre de zones de protection strictes et autres protections liées aux espaces naturels

### Objectif de l'action 1.4 : Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités des sols

<b>Exemple :</b>	<b>Réalisation de cartographies sur les fonctionnalités des sols</b>  <b>Encourager les pratiques valorisant les services écosystémiques rendus par les sols et les solutions fondées sur la nature</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	DDT, Région (PEP-Bioclia, etc.), BRGM, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET - PCAET -SRCE
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-

### Objectif de l'action 1.5 : Construire une stratégie d'amélioration des connaissances en partenariat avec des scientifiques

<b>Exemple :</b>	<b>Organisation d'événements avec des scientifiques</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Scientifiques, CODEV, conseil scientifique du PNR Comminges Barousse Pyrénées
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-

# Consommation d'ENAF et artificialisation des sols

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Réduire l'artificialisation des sols par des formes urbaines adaptées et acceptables pour le bien vivre ensemble  
Objectifs du DOO :

1.3.1 Décliner les objectifs de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols

1.3.2 S'appuyer sur un aménagement urbain sobre en foncier pour réorienter le modèle actuel, notamment par le réinvestissement des espaces artificialisés

### Objectif de l'action 1.6 : Accompagner les communes dans la réalisation de leur rapport triennal sur l'artificialisation

<b>Exemple :</b>	<b>Mise en place d'un accompagnement à destination des élus</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, DDT, Haute-Garonne Ingénierie, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Tous les 3 ans
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Nombre de communes suivies dans l'élaboration du rapport triennal sur l'artificialisation des sols

### Objectif de l'action 1.7 : Mettre en place un suivi de la consommation et de l'artificialisation des sols

<b>Exemple :</b>	<b>Mener un travail avec les collectivités locales sur l'analyse du foncier pour l'application du SCoT et l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette</b>  <b>Mise en place d'une méthodologie du suivi du foncier pour l'ensemble du territoire</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, DDT, Haute-Garonne Ingénierie , etc. Chambre d'agriculture, PAT locaux, SAFER, associations (Terre de liens, etc.)
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Court terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Évolution de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (rythme, surfaces consommées, vocation des nouveaux espaces) Suivi de l'artificialisation des sols Évolution des surfaces végétalisées dans le tissu urbain (projets de renaturation)

### Objectif de l'action 1.8 : Améliorer la connaissance sur l'artificialisation des sols

<b>Exemple :</b>	<b>Développer les connaissances sur l'occupation du sol (Mode d'Occupation du Sol, etc.)</b>  <b>Accompagner les réflexions sur les stratégies de renaturation des espaces naturels et urbains</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Collectivités locales, DDT, Haute-Garonne Ingénierie , etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET -SRCE
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Court terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Proportion des espaces végétalisés en zones construites Évolution des surfaces végétalisées dans le tissu urbain (projets de renaturation)

# Améliorer la qualité de vie en intégrant les nouveaux enjeux (densité, dérèglement climatique, etc.)

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Accompagner les projets d'urbanisme en proposant des solutions d'adaptation au dérèglement climatique intégrant l'amélioration du cadre de vie. Développer un urbanisme de qualité adapté aux enjeux du dérèglement climatique et aux besoins des habitants tout au long de leur vie

Objectifs du DOO :

- 2.1 Encourager un urbanisme favorable à la santé en s'appuyant sur la nature –
- 2.1.1 Valoriser la nature et agir sur le climat
- 2.3.4 Tendre vers une meilleure répartition des services

### Objectif de l'action 2.1 : Adapter les formes urbaines pour un cadre de vie de qualité et tendre vers une sobriété foncière

<b>Exemple :</b>	<b>Accompagnement les communes sur les formes urbaines</b> <b>Mise à disposition de supports de communication et de sensibilisation</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, CAUE, Haute-Garonne Ingénierie, bureaux d'études
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Densité brute en extension des constructions (en nombre de logements par hectare)

### Objectif de l'action 2.2 : Mener un travail avec les communes, partenaires et les habitants sur un aménagement du territoire favorable à la qualité de vie et à la santé

<b>Exemple :</b>	<b>Mise en place d'animation auprès de publics variés (élus, citoyens, techniciens, etc.) sur les déterminants de l'urbanisme favorable à la santé (avec des outils existants et à créer)</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, Haute-Garonne Ingénierie, AUAT, CAUE, ARS, ADEME, etc. Pays Sud Toulousain dont Contrat Local de Santé
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-

### Objectif de l'action 2.3 : Mieux connaître les besoins des habitants afin de mieux y répondre

<b>Exemple :</b>	<b>Travail d'enquête sur les besoins des habitants</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, AUAT, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Localization des équipements et services Part des équipements par habitant Nombre d'équipements par domaine et par gamme selon l'armature territoriale Accès aux services et équipements par typologies de communes

### Objectif de l'action 2.4 : En lien avec les PLH des EPCI, accompagner la production de logements en adéquation avec les besoins de la population (vieillissement, desserrement des ménages...)

<b>Exemple :</b>	<b>Observatoire partenarial EPCI/ SCoT sur l'habitat et le foncier</b>  <b>Mise en place d'animations et d'outils (guides, fiches techniques...) pour intégrer ces enjeux dans les PLU(i)</b>  <b>Définir des objectifs équilibrés de services et d'équipements (pour l'amélioration de l'accès aux services et l'adéquation entre la production de logements et les besoins)</b>  <b>Actions locales pour limiter la hausse du prix du foncier</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	EPCI (PLH), Conseil départemental, Etat, Service France Rénov, Bailleurs Sociaux...
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET, PLH
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Part des logements créés à usage locatif et par polarité Localization des équipements et services Part des équipements par habitant Nombre d'équipements par domaine et par gamme selon l'armature territoriale

# Développer les mobilités durables

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers le zéro émission nette (ZEN) par le recours aux mobilités durables

DOO : 2.4.1 Articuler la mobilité avec les espaces de vie du territoire

2.4.2 Développer les réseaux de transports collectifs et alternatifs

2.4.3 Développer le transport de marchandises et les projets logistiques permettant une réduction des flux notamment poids lourds, en coordination avec les territoires voisins

2.4.4 Promouvoir les mobilités douces pour les déplacements du quotidien et de loisirs, par une politique volontariste

### Objectif de l'action 2.5 : Développer un maillage des mobilités douces et durables

<b>Exemple :</b>	<p><b>Elaboration, révision et mise à jour des Plans de mobilités locaux et du Schéma Directeur Cyclable du Pays Sud Toulousain</b></p> <p><b>Accompagnement des porteurs de projets pour la mise en œuvre : de dessertes de proximité, de projets d'infrastructures cyclables, pour l'expérimentation des aménagements provisoires autour des gares pour faciliter le report modal vers le vélo et le train, etc.</b></p> <p><b>Promouvoir la pratique du covoiturage - de l'auto-stop - l'intermodalité - le vélo</b></p> <p><b>Renforcer les itinéraires de randonnée en augmentant les itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)</b></p> <p><b>Rechercher des solutions innovantes et partenariales au regard des capacités financières des collectivités</b></p>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, Autorité Organisatrice des Mobilités (Région), Conseil départemental, SCoT et territoires voisins Entreprises de mobilités collaboratives Pays Sud Toulousain dont le Service mobilité du Pays Sud Toulousain
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET - PCAET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Évolution de la part modale des transports alternatifs à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens Suivi de la desserte locale en transports en commun Nombre de linéaires et d'aménagements piétons et cyclables créés dans les documents d'urbanisme locaux

**Objectif de l'action 2.6 : Travail sur le foncier nécessaire aux projets d'accueil de transports structurants et aux projets de logistique**

<b>Exemple :</b>	<p><b>Observation du foncier (étude sur les enveloppes foncières nécessaires aux projets multimodaux, etc.)</b></p> <p><b>Quantifier et qualifier les secteurs aux abords des gares afin d'accompagner les Projets d'Echanges Multimodaux (PEM) et accompagner la réflexion d'aménagement aux abords des gares et autres territoires concernés par le projet du SERM</b></p>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, Autorité Organisatrice des Mobilités (Région), Conseil départemental, SNCF réseau, SCoT et territoires voisins Entreprises de mobilités collaboratives Pays Sud Toulousain dont le Service mobilité du Pays Sud Toulousain
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET - PCAET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Nombre de lieux d'intermodalité aménagés Nombre de projets de logistique du dernier kilomètre et localisation

# Agriculture durable et autonomie alimentaire

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Accompagner l'agriculture durable afin de tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire

DOO : 3.1.1 Favoriser une agriculture vivante, nourricière et diversifiée en favorisant les modes alternatifs du foncier agricole

3.1.2 Améliorer et renforcer les circuits courts de proximité

### Objectif de l'action 3.1 : Améliorer les connaissances sur les exploitations et les enjeux locaux

<b>Exemple :</b>	<b>Analyse du suivi des typologies de production agricole</b> <b>Analyse du maillage des structures de transformation-vente- distribution</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, EPCI, PAT locaux, SAFER, associations (Terre de liens, etc.) Pays Sud Toulousain dont PCAET
<b>Documents cadres de références :</b>	PCAET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Évolution des cultures par type de productions végétales, animales et maraîchères Évolution des surfaces d'agriculture biologique Évolution de la taille des exploitations Nombre d'exploitations agricoles pratiquant la vente directe Nombre d'outils de protection des espaces agricoles mis en place et de leur superficie concernée

### Objectif de l'action 3.2 : Communiquer sur les outils alternatifs de maîtrise du foncier agricole

<b>Exemple :</b>	<b>Formations</b> <b>Conseils et sensibilisation auprès des élus</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Associations (Terre de Liens, CUMA, etc.), Conseil départemental, Foncière Agricole Occitanie, SAFER, Chambre de l'agriculture, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-

### Objectif de l'action 3.3 : Favoriser le développement de projets alimentaires de territoire (PAT)

<b>Exemple :</b>	-
<b>Partenaire potentiel :</b>	Chambre d'agriculture, EPCI, Conseil départemental, SAFER, associations (Terre de liens, etc.)
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Nombre de PAT sur le territoire Nombre d'exploitations agricoles pratiquant la vente directe

# Développer l'emploi sur le territoire

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Faire des filières économiques liées à la transition écologique et au tourisme durable, les opportunités de développement de l'emploi du territoire - Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire.

D00 : 3.2.1 Développer l'économie verte et inclusive, le tourisme et les filières non délocalisables afin d'atteindre un rapport d'1 emploi pour 1,5 actifs à l'horizon 2045

3.2.3 Préserver le tissu économique existant, en encourageant les secteurs économiques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental et les accompagner vers l'exemplarité, la mutation et l'évolution des activités

3.2.5 Accompagner la transformation du modèle commercial vers une offre préférentiellement en centre-bourg plus qualitative et locale

### Objectif de l'action 3.4 : Agir sur la maîtrise du foncier économique

<b>Exemple :</b>	<b>Réaliser des cahiers d'accompagnement sur les outils de maîtrise du foncier</b> <b>Organiser des réunions d'information et retours d'expériences</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	EPF Occitanie, Région, CMA, EPCI
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Évolution de la densification des zones d'activités et des zones commerciales, Évolution de la densité des entreprises par emploi, Nombre de documents de planification économique

### Objectif de l'action 3.5 : Accompagner la qualité et la densification des zones activités

<b>Exemple :</b>	<b>Travail sur le potentiel de densification, la qualité architecturale et les nouveaux modèles des zones d'activités</b> <b>Travailler sur la qualité des zones d'activités à l'aide d'OAP thématiques ou sectorielles</b> <b>Travailler sur la qualification et hiérarchisation des zones d'activités</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	CAUE, EPCI, Région, CCI, CMA, Chambre d'agriculture 31
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Évolution de la densification des zones d'activités et des zones commerciales Évolution de la densité des entreprises par emploi

## Objectif de l'action 3.6 : Mieux connaître le maillage des emplois et services afin de mieux les développer

<b>Exemple :</b>	<p><b>Travail cartographique sur l'identification des lieux d'emplois et services afin d'identifier et anticiper les évolutions possibles en lien avec le foncier économique</b></p> <p><b>Accompagner les communes et EPCI dans la définition d'un objectif de développement de l'emploi</b></p>
<b>Partenaire potentiel :</b>	EPCI, Région, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture 31
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Moyen terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	<p>Évolution de l'emploi par secteurs d'activités</p> <p>Évolution du ratio actif par emploi au regard des objectifs du SCoT</p>

# Tendre vers un territoire à énergie positive

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

PAS : Tendre vers un territoire à énergie positive

D00 : 1.2.3 Réduire la pollution lumineuse et engager une réflexion sur la préservation de la biodiversité nocturne

3.3.2 Renforcer ses capacités et diversités de production d'énergies renouvelables en considérant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

### Objectif de l'action 3.7 : Accompagner les communes dans le suivi des projets d'énergie renouvelable

<b>Exemple :</b>	<b>Mettre en place une procédure de suivi et d'accompagnement des projets d'énergie renouvelable</b>  <b>Travail en lien avec le PCAET sur la base des objectifs portés par chacune des collectivités en matière d'énergie et de climat</b>  <b>Construction d'une charte d'encadrement des projets photovoltaïques et agrivoltaïques</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Porteurs de projet - DDT – Chambre Agriculture – EPCI – Communes – PETR Comminges Pyrénées - Pays Sud Toulousain dont PCAET
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET - PCAET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Court terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Implantation des énergies renouvelables dans le tissu urbain (sur les terrains déjà artificialisés) Nombre de projet photovoltaïque et agrivoltaïque sur le territoire Nombre d'hectares concernés par des projets photovoltaïques et agrivoltaïques

### Objectif de l'action 3.8 : Communiquer et sensibiliser à la rénovation énergétique

<b>Exemple :</b>	<b>Suivi du parc d'éclairage public</b>  <b>Valorisation des projets</b>  <b>Communication et suivi des actions en faveur de la rénovation énergétique (PCAET, sensibilisation des collectivités et entreprises, mission de conseil en énergie)</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	SDEHG, Pays Sud Toulousain
<b>Documents cadres de références :</b>	SRADDET - PCAET
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Évolution des consommations énergétiques résidentielles par logement et par bâtiment économique et public (GWh/logement)

# Accompagnement des communes pour la mise en œuvre du Scot

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

Afin d'encadrer et de faciliter la mise en œuvre du SCoT et de l'atteinte de ses objectifs sur le plan opérationnel, l'équipe du SCoT doit dialoguer avec les différents acteurs du territoire dans le but de rappeler et de sensibiliser sur les orientations qu'il porte. Le SCoT propose d'accompagner les acteurs pour la mise en compatibilité des documents inférieurs.

### Objectif de l'action 4.1 : Outils de communication pour la mise en œuvre du SCoT

<b>Exemple :</b>	<b>Réalisation d'outils de communication à destination des élus et du grand public</b> <b>Création de fiches thématiques actualisées sur l'ensemble des données cartographiques disponibles sur le territoire</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, CAUE 31, DDT, partenaires techniques, CODEV, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Court terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Nombre d'outils de communication réalisés

### Objectif de l'action 4.2 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets

<b>Exemple :</b>	<b>Proposition de réunions de présentation du SCoT à destination des élus et techniciens</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, Bureaux d'études, Haute-Garonne Ingénierie, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Nombre de documents d'urbanisme locaux compatibles avec le SCoT Nombre d'avis PPA délivrés par le SCoT

### Objectif de l'action 4.3 : Mettre en place un outil de suivi des objectifs définis dans le SCoT

<b>Exemple :</b>	<b>Réalisation d'une grille d'analyse des objectifs fixés par le SCoT</b> <b>Création d'un comité de suivi partenarial comprenant les membres de la commission SCoT (représentants des EPCI) ainsi que les présidents d'EPCI et les services de l'Etat afin d'en faire un suivi annuel</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI, DDT, Haute-Garonne Ingénierie, AUAT, etc.
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	Nombre de documents locaux d'urbanisme compatibles avec le SCoT

### Objectif de l'action 4.4 : Suivi des indicateurs de mise en œuvre du SCoT

<b>Exemple :</b>	<b>Observatoire du territoire</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Communes, EPCI
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-

# Dialogue avec les territoires voisins et autres partenaires structurants

## OBJECTIF GÉNÉRAL SCOT

Le SCoT du Pays Sud Toulousain s'inscrit dans une démarche de territoire afin de dialoguer collectivement sur les enjeux de demain et les objectifs à atteindre.

### Objectif de l'action 4.5: Poursuivre le dialogue avec les territoires voisins et autres partenaires structurants

<b>Exemple :</b>	<b>Fixer et répondre à des enjeux stratégiques communs avec les territoires limitrophes,</b> <b>Rencontres et partages d'expériences entre élus et entre techniciens,</b> <b>S'inscrire dans un réseau de SCoT,</b> <b>Accompagnement juridique et veille parlementaire, etc.</b>
<b>Partenaire potentiel :</b>	Fédération des SCoT, Parcs naturels régionaux voisins, établissements publics porteurs de SCoT, AUAT (animateur de l'InterSCoT)
<b>Documents cadres de références :</b>	Non concerné
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Long terme
<b>Indicateur SCoT renforcé par l'action :</b>	-





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Espace Jallier, 34 avenue de Toulouse - 31390 Carbonne  
Tél. : 05 61 97 30 34 - Email : [revision.scot@payssudtoulousain.fr](mailto:revision.scot@payssudtoulousain.fr)  
site web : [payssudtoulousain.fr](http://payssudtoulousain.fr)



Document réalisé par le PETR du Pays Sud Toulousain,  
avec l'accompagnement technique et méthodologique de :

